

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil, lundi le 26 février 2018 à 18 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Claudia Kirouac

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : Aucun

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général, secrétaire-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de la loi, l'avis de convocation et les documents associés ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu et renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Règl. # 230-184.1 – Zones agricoles Ag8 et Ag15; délimitations; modification**
 - a) Adoption
- 4) **Dossier abattoir, 455 rang 4 de Simpson**
 - a) Évaluation professionnelle – Mandat (reporté)
- 5) **Période de questions**
- 6) **Levée de l'assemblée**

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

3949.02.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. RÈGL. # 230-184.1 – ZONES AGRICOLES AG8 ET AG/I5; DÉLIMITATIONS; MODIFICATION

a) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 15 janvier 2018;

Considérant que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 5 février 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 23 février 2018, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite sur le dossier (réf. p.-v. demande d'approbation référendaire 26/02/2018);

3950.02.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-184.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation des zones agricole Ag8 et agricole mixte Ag/I5 telles que définies au plan de zonage (feuille 1 de 2) du règlement de zonage # 230.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

4. DOSSIER ABATTOIR, 455 RANG 4 DE SIMPSON

- a) Évaluation professionnelle – Mandat (reporté)**

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune)

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 19 h 45.

Signé :

Mairesse

Directrice générale adjointe,
secrétaire-trésorière adjointe